

N° 250 OCTOBRE 2018

## SOMMAIRE

P. 2-4 ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES  
Ce numéro comporte un encart : Élections au comité technique académique

29 > 06  
NOV DÉC

# Votez !

POUR AGIR  
ENSEMBLE

Avec le **SNES**, le **SNEP**,  
le **SNESUP** et la **FSU**,  
des **élu·e·s engagé·e·s**  
pour **défendre et revaloriser**  
notre métier.

## Édito

### AGRÉGÉ·E·S

En votant entre le **29 novembre** et le **6 décembre** pour la liste présentée par le SNES-FSU, le SNEP-FSU et le SNESup-FSU, nous, professeur·e·s agrégé·e·s, choisirons **des syndicats fortement ancrés dans les différents métiers, rassemblés au sein de la FSU**, première fédération de l'Éducation, et profondément attachés aux valeurs du service public.

Nous ferons aussi le choix de voter pour des **élu·e·s** au contact quotidien des **réalités professionnelles**, et qui, comme vous, exercent dans des établissements.

En renforçant la **position majoritaire du SNES-FSU** dans un paysage syndical émiétté, nous ferons le choix d'une **profession unie** pour défendre nos **qualifications**, nos **statuts** et nos **conditions de travail**, pour exiger la **revalorisation** de nos **salaires** et de nos **carrières**, pour faire reconnaître notre investissement professionnel.

Nous ferons le choix de **défendre le paritarisme** que le gouvernement veut supprimer à l'horizon 2022 pour s'exonérer du **contrôle des élu·e·s** SNES-FSU, SNEP-FSU et SNESup-FSU garantissant les droits de tous et de chacun, dans l'équité et la transparence.

Nous ferons le choix de **défendre l'Académie de Nice** en votant pour des syndicats et une fédération, la FSU, qui **s'opposent aux fusions d'académies**.

Pour les Commissions Administratives Paritaires, comme pour les Comités Techniques, voter pour les candidats du SNES-FSU et de la FSU c'est dire fort à l'État employeur notre **exigence** sur la conception de **nos métiers**, l'**avenir** et l'**unité du second degré**.

Il s'agit de réaffirmer l'exigence d'une véritable ambition pour la jeunesse, d'obtenir un **plus grand respect** pour **nos missions** et **nos personnes** et d'exiger l'**abandon** des projets et des réformes **néfastes** pour l'École (réformes du lycée et du baccalauréat, réforme du collège 2016, démantèlement des CIO, asphyxie des vies scolaires ...).

Voter et faire voter pour le **SNES-FSU** en **CAP** et pour la **FSU** en **CT**, c'est faire un **choix** qui engage notre **avenir** professionnel.

Pour les CAPA votez :



**SNES-FSU**

Syndicat National des  
Enseignements de  
Second degré



**SNEP-FSU**

Syndicat National de  
l'Éducation Physique



**SNESUP-FSU**

Syndicat National de  
l'Enseignement Supérieur

Pour le CTA  
votez :



ENGAGÉES  
AU QUOTIDIEN

**FSU**

Fédération  
Syndicale  
Unitaire

## Avec vous, pour l'unité du second degré

### Notre métier

Parce qu'il est attaché au métier d'**enseignant-concepteur** et à la **liberté pédagogique**, le SNES-FSU considère que **seuls les collègues** sont en capacité de **concevoir** et de **mettre en oeuvre** les réponses aux questions qui traversent nos métiers. Qu'il s'agisse de gérer une classe, de mettre au travail les élèves, d'enseigner certaines notions, les «**recettes**» et les «**bonnes pratiques**» de notre hiérarchie ne marchent pas ! Elles servent d'**alibi** pour faire reposer sur les seuls personnels les **échecs de l'institution** en déniaient les conditions de travail, les effectifs par classe, la vacuité des injonctions sur l'évaluation des élèves, l'inflation du nombre de réunions inutiles. Les **2600 suppressions** de postes prévues pour la **rentrée 2019** et l'augmentation des heures supplémentaires continueront de dégrader notre charge de travail.



Et vous croyez qu'on n'allait pas lui voler dans les plumes ?

Découvrez ce que fait la FSU pour défendre l'emploi des fonctionnaires

En voir + sur [www.fsu.fr](http://www.fsu.fr)



## Le travail de vos élu·e·s en CAPA

Dans toutes les CAP, les élus SNES-SNEP-SNESup-FSU **portent la voix de la profession** devant l'employeur et pratiquent un **paritarisme** garantissant, dans toutes les instances, l'**équité** et la **transparence**. **Majoritaires** dans le second degré, leur **expertise** et leurs **compétences** sont reconnues.

### Hors-classe et classe exceptionnelle

La hors-classe représente un **enjeu financier** considérable en raison de l'accélération de carrière qu'elle offre et du **gel persistant du point d'indice**. Historiquement, le **combat du SNES-FSU** et de la FSU aura été d'en faire un **débouché de carrière pour tous**. C'est par le rapport de forces, et par la capacité de conviction de ses élus, depuis les instances paritaires jusque dans la rue, que le **SNES-FSU a obtenu**, notamment avec le PPCR, une **augmentation** significative des **possibilités de promotion** et un **barème national** dans lequel l'**ancienneté de carrière** devient **prépondérante** et les avis de moindre poids, permettant à **tous d'être promus** au plus tard après 3 ans dans le 11<sup>ème</sup> échelon.

La création de la **classe exceptionnelle** permet de franchir une **nouvelle étape** dans la **revalorisation** de nos professions en portant l'**indice terminal de 967 à 1067**. Si aujourd'hui l'accès à la classe exceptionnelle est perçu comme réservé à quelqu'un, le combat à venir du SNES-FSU est l'**élargissement** des **critères d'accès** et des **contingents**, à l'instar de la hors-classe. Le travail du SNES-FSU en CAPA et en CAPN a permis que les collègues les plus **proches d'un départ en retraite** soient **promus** permettant ainsi d'assurer la rotation sur les emplois de classe exceptionnelle.



### Collège

Le SNES-FSU a **combattu la réforme du collège 2016**, car elle **renonçait au cadre national** des enseignements, introduisait ainsi la **concurrence** entre établissements et disciplines et **dégradait les conditions de travail**. Les assouplissements obtenus sur les EPI, l'AP et les enseignements facultatifs ont desserré l'étau mais n'ont pas simplifié l'évaluation des élèves. Le SNES-FSU continue d'**exiger une remise à plat de la réforme du collège**, du LSUN et des bilans de fin de cycle.

### Lycée et baccalauréat

Les réformes du **lycée** et du **baccalauréat** s'inscrivent dans la **sélection à l'université** mise en oeuvre par Parcoursup. Sous couvert d'individualisation du parcours du lycéen, il s'agit de **réduire** fortement l'**offre de formation**, d'augmenter les effectifs par classe en **regroupant les élèves**, de dégrader encore plus les conditions de travail. Le nouveau baccalauréat Blanquer, **30 épreuves au minimum sur deux ans**, en plus de désorganiser les enseignements, devient une évaluation locale, accentuant la concurrence entre établissements. Le SNES-FSU continue de demander le **retrait des textes sur les réformes du lycée et du baccalauréat** publiés dans la précipitation en juillet 2018.

### Mutations

Avec le **droit** à la **carrière**, le **droit** à la **mobilité** est un autre « front », particulièrement actif, du combat de vos élus SNES-SNESUP-FSU en CAPA ; dans un contexte marqué par une **pénurie de postes** et l'**obstination** de l'administration dans ses **mauvais choix** (règles tatillonnes pour les rapprochement de conjoint, bonifications insuffisantes pour les TZR, etc.), ce droit fondamental est gravement remis en cause. Mais chacun sait **pouvoir compter** sur les élus **SNES-FSU** : par les informations et conseils qu'ils prodiguent, leur **vigilance au respect du barème**, les **améliorations** du mouvement qu'ils **obtiennent en séance**, l'information qu'ils assurent après les instances, ils seront toujours à vos côtés dans vos mutations.

# Avec vous, des élu·e·s engagé·e·s pour défendre et revaloriser notre métier

## AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Les élus du SNES-FSU, du SNEP-FSU et du SNESup-FSU s'engagent et agissent pour :

- le respect de la **qualification disciplinaire**,
- **la réduction** du temps de service et de la charge de travail,
- **la diminution des effectifs**, la généralisation de dédoublements et du travail en petit groupe dans toutes les disciplines,
- **l'amélioration des procédures et des conditions d'affectation** et de mutation,
- **la transparence** dans l'accès à l'enseignement supérieur,
- l'aménagement des **fins de carrière**.

## REVALORISER NOS SALAIRES ET NOS CARRIÈRES

Grâce à l'action collective sur PPCR, nous avons obtenu une première revalorisation. Mais celle-ci ne permet pas de restaurer l'attractivité de notre métier. Avec vous, le SNES-FSU, le SNEP-FSU et le SNESup-FSU exigent :

- **l'augmentation** de la valeur du point d'indice avec rattrapage des pertes subies,
- un déroulement de **carrière accéléré** en 11 échelons, intégrant l'actuelle hors-classe,
- l'accès de toutes et tous à la hors-classe étant désormais assuré, **la transformation de la classe exceptionnelle** comme débouché de carrière pour tous,
- le doublement du nombre de chaires supérieures.



Et vous croyez qu'on allait  
accepter des cacahuètes ?

Découvrez ce que fait la FSU  
pour défendre la rémunération  
des fonctionnaires

En voir + sur [www.fsu.fr](http://www.fsu.fr)



## RECONNAÎTRE L'INVESTISSEMENT PROFESSIONNEL

Pour conforter la place des professeurs agrégés dans le second degré comme dans l'enseignement supérieur, le SNES-FSU, le SNEP-FSU et le SNESup-FSU promeuvent :

- le respect de la **liberté pédagogique**,
- **une formation** initiale et continue de qualité,
- **l'abandon des pressions et injonctions managériales**,
- la **reconnaissance des missions des agrégés** dans le supérieur et un accès facilité à la recherche.

Pour une éducation de qualité, le SNES-FSU, le SNEP-FSU et le SNESup-FSU s'engagent pour :

- le maintien du **bac comme 1<sup>er</sup> grade universitaire** par un examen national et final,
- une Éducation nationale qui **permette la réussite de tous les élèves**, notamment par l'intervention d'équipes pluriprofessionnelles.



## Comment voter ?

Cette fois encore, le Ministère a fait le choix d'un vote électronique pour ces élections. Moins lourde que lors du précédent scrutin, la procédure n'est pas pour autant aussi simple que lors d'un scrutin « à l'urne ».

Une fois votre « espace électeur » créé, l'essentiel est fait !

Il ne vous restera plus qu'à voter entre le **29 novembre et le 6 décembre**.

### QUI VOTE ?

Tous les personnels titulaires, stagiaires, agents contractuels de droit public ou privé.

### COMBIEN DE VOTES ?

**Titulaires : 4 votes.** Un vote à la CAP nationale, un vote à la CAP académique, un vote au CT ministériel et un vote au CT académique.

**Stagiaires : 2 votes.** Un vote au CT ministériel et un vote au CT académique.

**Non-titulaires : 3 votes.** Un vote à la CCP, un vote au CT ministériel et un vote au CT académique.

### LES CONDITIONS DE VOTE

Le vote électronique par internet se déroule du **29 novembre 2018 à 10h00 au 6 décembre à 17h00** ; 24h/24, 7 jours sur 7 depuis n'importe quel ordinateur, tablette, smartphone connecté à internet dans le lieu de son choix (travail, domicile).

### PROCÉDURE DE VOTE

Une adresse : <https://elections2018.education.gouv.fr>

Dans un premier temps il s'agit de créer votre espace électeur. Cette étape est indispensable afin de voter. Pour cela vous vous connectez sur <https://elections2018.education.gouv.fr>, saisissez **votre adresse de messagerie professionnelle**. (ATTENTION ! il s'agit forcément de l'adresse académique de type prenom.nom@ac-nice.fr).

Vous créez votre **mot de passe électeur** que vous confirmez ensuite via un lien envoyé sur votre messagerie professionnelle.

Le **mot de passe électeur** doit contenir 8 caractères dont au moins une majuscule et un chiffre.

Sur l'espace électeur, vous pouvez :

1. consulter les listes électorales publiées en ligne.
2. consulter les professions de foi et les listes de candidats pour chacun des scrutins.
3. à partir du **5 novembre et jusqu'au 6 décembre**, vous pouvez y récupérer votre **identifiant électeur**.

La notice de vote qui vous sera remise en main propre sur votre lieu de travail contre émargement, ou à votre adresse postale ou par mél dans certains cas (ex : congés longue maladie), contient ce même identifiant électeur. Elle n'est donc pas indispensable. Certains, d'ailleurs, ne la recevront pas.

### COMMENT VOTER ?

Vous devez être en possession de votre **mot de passe électeur** et de votre **identifiant électeur**, le jour où vous souhaitez voter, entre le 29 novembre 10h et le 6 décembre 17h :

- connectez-vous sur <https://elections2018.education.gouv.fr>
- saisissez **votre adresse de messagerie professionnelle** et votre **mot de passe électeur**
- cliquez sur « Voter »
- saisissez votre **identifiant électeur** et votre **mot de passe électeur** que vous avez vous-même créé
- participez aux scrutins qui vous sont ouverts.

Vous pouvez voter pour l'ensemble de vos scrutins en une ou en plusieurs fois.

### Que faire en cas de perte de mon identifiant ou de ma notice de vote ?

Vous pouvez obtenir votre **identifiant électeur** via un formulaire en ligne en vous connectant à l'espace électeur entre le 13 novembre et le 4 décembre. Vous pouvez recevoir votre **identifiant électeur** soit par courriel soit par SMS.

### J'ai perdu mon mot de passe électeur : comment faire ?

connectez-vous sur <https://elections2018.education.gouv.fr>, saisissez **votre adresse de messagerie professionnelle** et cliquez sur le lien "mot de passe oublié ?". Vous recevrez un message dans votre messagerie professionnelle et vous devrez cliquer sur le lien pour définir votre nouveau **mot de passe électeur**.



Fabienne  
LANGOUREAU



Marie-Jeanne  
CHEVREMONT



Didier  
KREBS



Eric  
MICHELANGELI



Evelyne  
SCHAEGIS



Jean-Luc  
BERENGUER



Julie  
BAGGE



Philippe  
CLAVEAU



Bruno  
COMBETTE



Alexandra  
RONGEARD



Maryvonne  
GUIGNONNET



Florence  
MULLER



Quentin  
DAUPHINE



Julie  
FENOUILLE



Laurent  
LOPEZ



Florence  
NICOLAU

## CAPA des Agrégé(e)s

Classe exceptionnelle et hors classe

**LANGOUREAU-MOREL Fabienne**

Lettres modernes – Lycée Albert Calmette, Nice – 06

**REBOUL Henri**

EPS – Lycée Masséna, Nice – 06

**CHEVREMONT Marie-Jeanne**

Espagnol – Lycée Honoré d'Estienne d'Orves, Nice – 06

**KREBS Didier**

SVT – Lycée du Parc Impérial, Nice – 06

**MICHELANGELI Eric**

Histoire géographie – Lycée Albert Calmette, Nice – 06

**SCHAEGIS-HERGIBO Evelyne**

Lettres modernes – Lycée P. Langevin, La Seyne-sur-mer – 83

**BERENGUER Jean-Luc**

SVT – Lycée international, Valbonne – 06

**CLAVEAU Philippe**

Génie électrique – IUT Nice Côte d'Azur, Nice – 06

Classe normale

**BAGGE Julie**

Philosophie – Lycée René Goscinny, Drap – 06

**COMBETTE Bruno**

Histoire géographie – Lycée P. Langevin, La Seyne-sur-mer – 83

**RONGEARD Alexandra**

Anglais – Lycée Carnot, Cannes – 06

**GUIGNONNET Maryvonne**

Lettres modernes – Lycée Rouvière, Toulon – 83

**WALCZAK Emilie**

EPS – Collège Pierre Puget, Toulon – 83

**MULLER Florence**

Mathématiques – Lycée Masséna, Nice – 06

**DAUPHINE Quentin**

Histoire géographie – Lycée M. Janetti, Saint-Maximin – 83

**FENOUILLE Julie**

Histoire géographie – Collège Roger Carlès, Contes – 06

**KRACHT Grégoire**

SES – Lycée Guillaume Apollinaire, Nice – 06

**LOPEZ Laurent**

Mathématiques – Lycée Beaussier, La Seyne-sur-mer – 83

**BAUTRAIT Marjorie**

Italien – Lycée Dumont d'Urville, Toulon – 83

**NICOLAU Florence**

Mathématiques – IUT Nice Côte d'Azur, Nice – 06

Nombre de sièges obtenus en 2014  
dans les CAPA agrégés, certifiés, CPE,  
Co-Psy, PEGC et dans les CCP des  
Non-Titulaires et des AED

